

souhaite même qu'une décision soit prise à la ministérielle.

S'il y a un compromis, ce sera probablement un appel à échanger les bonnes pratiques en matière de facilitation du commerce (comme la création de zones franches et d'entrepôts douaniers), la promotion du commerce informatisé et la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation du commerce ; une approche plus coordonnée sur les signatures et les paiements électroniques, l'authentification et les contrats et des mesures pour augmenter la transparence et promouvoir le développement et la coopération.

Mais tôt ou tard, les négociations sur le commerce électronique vont dépasser ce stade relativement anodin – que ce soit à l'OMC ou dans un accord plurilatéral, comme certains membres l'ont déjà laissé entendre.

Bien que ne faisant pas l'objet de négociations dans la phase actuelle, le « non paper » des Etats-Unis¹ présente clairement leur vision. Son but est d'accroître encore davantage le pouvoir déjà exorbitant des géants technologiques qui dominent le monde (Amazon, Apple, Google, Facebook, Microsoft, etc.) et qui sont tous américains (à l'exception notable du chinois Ali Baba). Il ressemble en tout point au chapitre sur le commerce électronique qu'ils avaient proposé dans TPP, TTIP et TISA. Il prévoit notamment de :

- Interdire les taxes à la douane sur les produits digitaux (musique, vidéos, software et jeux).

Commentaire : Sur ce point on peut se demander quel jeu a joué la Suisse... Depuis la ministérielle de Doha en 2001 jusqu'à celle de Nairobi, en 2015, la Suisse avait, avec d'autres pays, et avec succès, limité sa demande à un moratoire de deux ans sur les taxes à la douane, de nature plutôt politique. Cette stratégie s'est révélée payante. Or, en 2017, la Suisse est passée à une position extrême, exigeant avec les Etats-Unis et d'autres, une interdiction définitive de toute taxe sur les communications électroniques. Elle a essuyé une déconfiture cuisante. La proposition avait déjà dû être retirée des discussions peu après l'été 2017, n'ayant rien provoqué d'autre qu'une levée de boucliers des autres membres. Pourquoi ce revirement de position hasardeux ? Mystère. Sur la base de quel mandat ? La question est ouverte. Pour défendre quels intérêts à l'exportation dans un secteur où l'économie suisse n'est guère présente ? On est en droit de se le demander.

- Autoriser le mouvement transfrontalier des données et interdire l'obligation de stocker les données dans le pays.

Commentaire² : Les données sont devenues l'une des principales richesses des Etats. Elles sont même la « matière première de l'économie digitale ». L'accès aux données et leur contrôle génèrent des revenus considérables pour tous ceux qui les recueillent et les analysent. Avec cette proposition, les Etats ne pourraient plus réclamer que les données restent à l'intérieur de leurs frontières, mais ils devraient les céder sans compensation aux multinationales (américaines). Les données personnelles (par ex médicales, bancaires, etc), de sécurité nationale, militaires et du renseignement pourraient être déplacées partout dans le monde, sans entraves. Cela pose de graves questions en termes de souveraineté et sécurité nationale et de

¹ <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/JOBS/GC/94.pdf>

² Cf. aussi Uni Global Union, *Discussions inquiétantes à l'OMC, le fossé numérique risque de se creuser*, Nyon, 5 mai 2017

Comme le faisait remarquer Abdoullah Cissé, professeur de droit et avocat au barreau du Sénégal, lors d'une réunion sur le e-commerce organisée par la CNUCED à Genève :

« Beaucoup d'Etats africains n'ont pas de lois sur la protection des données, le commerce électronique et la cyber criminalité. Les conséquences sont néfastes car la fracture numérique se creuse et se banalise. On finit par oublier les déconnectés. Cela se traduit par une insuffisance des entreprises africaines dans la chaîne de valeur des entreprises numériques. (...) Leur souveraineté numérique est menacée: la plupart des Etats africains ne sont plus responsables de rien chez eux, le monde fonctionne avec des données, ils n'ont pas de cloud, ne gèrent pas leur data centre, n'ont pas la possibilité de produire des données statistiques, les registres du commerce ne sont pas numérisés. Le patrimoine culturel est pillé parce qu'il n'y pas de données statistiques. Les PME et les PMI sont basées en Afrique, mais elles travaillent pour des sociétés du Nord. (...) Quant à la protection des données en Afrique - open data, big data, données personnelles - il n'y a aucune réglementations dans nos Etats. Pas de cloud souverain et la plupart des Etats ignorent le débat sur la block chain. Beaucoup d'Etats sont guettés par la cyber colonisation car lorsqu'on n'a pas de souveraineté sur les données, c'est la même situation qu'il y a quelques siècles lorsque le gouvernement tombait entre les mains des esclavagistes ! »

La Suisse est favorable aux propositions sur la libéralisation du commerce électronique. L'Inde, l'Afrique du Sud, le Groupe africain, les PMA et d'autres PED sont contre. Le clivage paraît tellement béant qu'il n'y aura probablement pas de résultat à Buenos Aires, mais les Etats favorables (dont la Suisse) pourraient lancer des négociations plurilatérales tout de suite après la conférence. Pour Alliance Sud, il ne doit pas y avoir de négociations sur le commerce électronique à Buenos Aires (ni de négociations plurilatérales).

Discipline des réglementations intérieures (domestic regulations) dans le commerce de services.

Il y a des années, les membres de l'OMC ont décidé de développer toute discipline

En revanche, les PED et les PMA insistent que leur priorité est le volet développement de

réglementations, ils ont pu générer 18'000 commentaires. Cela montre l'influence des multinationales, pour ne pas parler de la charge administrative que cela impliquerait pour les Etats.... »

7. Test de nécessité: proposé notamment par la Suisse pour s'assurer que la réglementation intérieure « n'est pas plus restrictive que nécessaire pour assurer la qualité du service ».

Commentaire : Cela place le fardeau de la preuve sur le gouvernement, qui doit prouver qu'il a adopté la mesure la moins restrictive

Comme on le voit, les termes proposés sont ouverts,

Agriculture : réduction des soutiens internes ayant un effet de distorsion sur les échanges

Elle concerne de près la Suisse, dont ces soutiens, pour l'instant autorisés par l'OMC à petite dose, sont très importants.

A l'OMC, les soutiens internes en agriculture sont

Malheureusement, au lieu de supprimer entièrement les contributions de la Loi chocolatière (67,9 millions CHF par an), le Conseil fédéral (gouvernement fédéral suisse) a proposé de les remplacer par des paiements liés aux produits, versés aux producteurs de lait et de céréales panifiables, qui seront classées dans la boîte orange. La décision finale va être

Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

La Suisse et les Etats-Unis refusent de renouveler

Conclusion

La Suisse est concernée de près par trois sujets au moins qui vont être négociés à Buenos Aires : commerce électronique, disciplines des réglementations intérieures dans les services, élimination des soutiens internes en agriculture qui ont un effet de distorsion sur les échanges. Elle est favorable aux deux premiers et a une attitude défensive sur le troisième. Pour Alliance Sud, il ne devrait pas y avoir de négociations sur le commerce électronique et les réglementations intérieures à Buenos Aires - ni de négociations plurilatérales - car la plupart des PED – et surtout les pays les plus pauvres – s’y opposent, du moins tant que le cycle de Doha n’est pas terminé. En effet, ces deux dossiers limiteraient la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour assurer leur développement et seraient une menace pour leur souveraineté (et pour celle des pays industrialisés !).

Quant à la limitation des soutiens internes en agriculture ayant un effet de distorsion sur les échanges, elle est prévue par le cycle de Doha donc